

## **LE LUNDI 12 AOÛT 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 751, rue Principale à Saint-Liguori le lundi 12 août 2019 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents messieurs les conseillers Jean Bourgeois, Jean-Paul Richard et Pierre-Luc Payette.

Absent : Monsieur Claude Bélisle, conseiller

Est aussi présente Mme Sylvie Prud'homme, secrétaire-trésorière adjointe.

### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 IDENTIFICATION DE DEUX ENDROITS POUR L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS
- 5.2 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER POUR LES SIÈGES #2 ET #5
- 5.3 DÉPÔT D’UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES VOLET RÉGIONAL – JEUX DU TROISIÈME ÂGE DE SAINT-LIGUORI
- 5.4 DÉPÔT D’UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES VOLET MUNICIPAL – SAINT-LIGUORI EN FÊTE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.225 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L’IMMEUBLE DU 940 RANG LÉPINE
- 7.257 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L’IMMEUBLE DU 209, DOMAINE BO-BO
- 7.258 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L’IMMEUBLE DU 392, 2<sup>ième</sup> AVENUE DOMAINE SOURDIF NORD
- 7.261 DÉCOMPTE PROGRESSIF #10 GBI – HONORAIRES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE PROJET D’ÉGOUT SANITAIRE
- 7.269 APPROBATION DE LA RÉVISION DU BUDGET 2019 DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION (OMH) DE SAINT-LIGUORI
- 7.270 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 2018-418
- 7.274 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE LA RUE HÉROUX
- 7.276 DÉPÔT D’UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE
- 7.277 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 SINTRA INC. – PROJET D’ÉGOUT VOLET ÉTANG AÉRÉ
- 7.278 DÉCOMPTE PROGRESSIF #9 SINTRA INC. – PROJET D’ÉGOUT VOLET CONDUIT SANITAIRE
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2019-168

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

## **3 PROCÈS-VERBAUX**

2019-169

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-170

## **4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

201900636 (I)	Carrefour canin	REBOURSEMENTS 16	400,00 \$
201900637 (I)	SINTRA INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF #8	1 691 850,72 \$
201900638 (I)	Réseau des femmes élues de	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	100,00 \$
201900639 (I)	COALITION ORGANISATIONS	COTISATION ANNUELLE 2019-	150,00 \$
201900640 (I)	Excavation Normand Majeau	DÉCOMPTE PROGRESSIF 2 MINI	351 538,22 \$
201900641 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 096,75 \$
201900642 (I)	PRODUITS SANY INC.	ENTRETIEN AQUEDUC	702,90 \$
201900643 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS BIBLIO	432,98 \$
201900644 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	2 307,54 \$
201900645 (I)	MARCHE DES RAPIDES	CAMP DE JOUR	1 307,83 \$
201900646 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE DES GMR TERRAIN	19 047,43 \$
201900647 (I)	GROUPE LEXIS MEDIA INC.	PARUTION JOURNAL	196,60 \$
201900648 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	664,92 \$
201900649 (I)	J.P. RACETTE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	70,77 \$
201900650 (I)	PATRICK MORIN INC.	ENTRETIEN BÂTIMENT BIBLIO	6,65 \$
201900651 (I)	RFT INFORMATEK INC.	RENOUVELLEMENT NOD32	86,18 \$
201900652 (I)	CRGH ARPENTEURS-	HONORAIRES ÉGOUT	517,39 \$
201900653 (I)	CENTRE DE LOCATION	PETIT OUTIL VOIRIE	86,23 \$
201900654 (I)	SERGE DAIGLE	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUE	685,84 \$
201900655 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL	152,92 \$
201900656 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN BÂTIMENT	68,99 \$
201900657 (I)	BELANGER SAUVE AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES	5 928,41 \$
201900658 (I)	Signé Beauséjour inc.	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	847,24 \$
201900660 (I)	CLIMATISATION C. BEDARD	ENTRETIEN BÂTIMENT	1 530,03 \$
201900661 (I)	ASSOCIATION FORESTIÈRE	CAMP DE JOUR	331,13 \$

201900662 (I)	FENÊTRAGE STAMBROISE	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUE	330,84 \$
201900663 (I)	SIMON FRANCHE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	24,52 \$
201900664 (I)	RONA INC.	ÉQUIPEMENT VOIRIE	45,91 \$
201900665 (I)	JULIE LATENDRESSE	REMB. SPORT ALEXIS 55,50 \$	155,50 \$
201900666 (I)	L'AMI DU BUCHERON	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	72,32 \$
201900667 (I)	SERRURIER MRC	ENTRETIEN BÂTIMENT PARC	976,14 \$
201900668 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	132,39 \$
201900669 (I)	DE GRAND PNEUS ET FILS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	287,44 \$
201900670 (I)	STI INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	503,02 \$
201900671 (I)	ENGLOBE CORP.	TRAVAUX ÉGOUTS	5 628,03 \$
201900672 (I)	CASH	FRAIS DE POSTE	196,80 \$
201900673 (I)	XEROX CANADA LTEE	FOURNITURES DE BUREAU	361,98 \$
201900674 (I)	CARA	ADHÉSION DES MEMBRES 2019	200,00 \$
201900675 (1)	CHÈQUE ANNULÉ		0,00 \$
201900676 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	138,84 \$
201900677 (I)	MARCEL ST-ANDRÉ INC.	CC REVITALISATION	110,23 \$
201900678 (I)	LIBRAIRIE MARTIN INC.	CC VOLUMES ET PAPETERIE	100,65 \$
201900679 (I)	FACEBK	CC FÊTE NATIONALE 2019	22,00 \$
201900680 (I)	SCI-WHITE GLOV SERVICES	CC FB	557,63 \$
201900681 (I)	SQ IMA COULEUR	CC FOURNITURES DE BUREAU	3,44 \$
201900682 (I)	ENGLOBE CORP.	TRAVAUX ÉGOUTS	9 600,41 \$
201900683 (C)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP MAI 2019	278,05 \$
201900684 (I)	CHÈQUE ANNULÉ		0,00 \$
201900685 (I)	CHÈQUE ANNULÉ		0,00 \$
201900686 (C)	ÉLECTRONIQUE MASTER VOX		34,42 \$
201900687 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	22 843,63 \$
201900688 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 250,29 \$
201900689 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	432,96 \$
201900690 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 008,01 \$
201900691 (I)	ÉBÉNISTERIE SERGE	MEUBLE BUREAU MUNICIPAL	2 191,42 \$
201900692 (I)	PRODUITS SANY INC.	PRODUITS NETTOYANTS	94,05 \$
201900693 (I)	BELL CANADA	MDJ INTERNET	220,54 \$
201900694 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	24,00 \$
201900695 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PONT	4 855,44 \$
201900696 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE DES GMR TERRAIN	385,56 \$
201900697 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	TERRAIN DES LOISIRS	798,19 \$
201900698 (I)	LES ENTREPRISES	ENTRETIEN VOIRIE	2 612,05 \$
201900699 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL	537,30 \$
201900700 (I)	PITNEY WORKS (timbres)	TIMBRES	37,78 \$
201900701 (I)	ASS TECHNICIENS	FORMATION INCENDIE	250,00 \$
201900702 (I)	OLIVERAIES	FÊTE NATIONALE 2019	27,00 \$
201900703 (I)	AUTOBUS GAUDREAU INC.	CAMP DE JOUR	885,31 \$
201900704 (I)	MINISTRE DU REVENU DU	AVIS DE COTISATION	32,63 \$
201900705 (I)	A FLEUR DE POT	FÊTE NATIONALE 2019	40,00 \$
201900706 (I)	FESTI-JEUX	CAMP DE JOUR	74,73 \$
201900707 (I)	Cassandra Perreault	FRAIS DE DÉPLACEMENT	269,99 \$
201900708 (I)	FONDATION HOREB SAINT-	INSCRIPTION GHISLAINE	100,00 \$
201900709 (I)	ÉVOLUTION JEUNESSE	CAMP DE JOUR	363,32 \$
201900710 (I)	CACHE A L'EAU	CAMP DE JOUR	818,16 \$
		Total	2 142 020,59 \$
		Salaires employés	53 175,47 \$
		Salaires élus	4 900,63 \$
		Salaires pompiers	3 863,62 \$
		Total des salaires	61 939,72 \$
		Grand total	2 203 960,31 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 201900636 à 21900710 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de 2 192 557,36 \$.

Adoptée.

## **5. ADMINISTRATION**

2019-171

### **5.1 IDENTIFICATION DE DEUX ENDROITS POUR L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 431 du Code municipal prévoit les modalités pour l'affichage des avis publics à deux endroits distincts sur le territoire d'une municipalité;

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette

et résolu unanimement que le conseil municipal nomme les lieux suivants pour l'affichage des avis publics :

- Le 741, rue Principale
- Le 850, rue Richard

En cas de sinistre ou de construction sur l'un des bâtiments, l'affichage se fera à un autre endroit public sur le territoire de la municipalité annoncé préalablement publiquement.

Adoptée.

### **5.2 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER POUR LES SIÈGES #2 ET #5**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la secrétaire trésorière adjointe avise le conseil municipal de la vacance, depuis le 13 juillet dernier, des postes de conseiller municipal pour les sièges #2 et #5 suite à la démission de mesdames Karine Pomerleau et Anick Desrosiers. La secrétaire-trésorière adjointe avise le conseil municipal que le président d'élection doit, dans les 30 jours du présent avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois de l'avis. Il doit en aviser le conseil, le plus tôt possible, du jour fixé pour le scrutin.

2019-172

### **5.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES VOLET RÉGIONAL – JEUX DE LA MRC À SAINT-LIGUORI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande à la MRC de Montcalm pour l'octroi d'une aide financière pour la tenue des jeux de la MRC à Saint-Liguori;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal demande une contribution de 1 500 \$ à la MRC de Montcalm;

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer à au moins 20 % des dépenses;

QUE le directeur général et la mairesse soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier et à signer les documents pertinents;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée.

2019-173

**5.4 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES VOLET MUNICIPAL – SAINT-LIGUORI EN FÊTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande à la MRC de Montcalm pour l'octroi d'une aide financière pour Saint-Liguori en fête;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal demande une contribution de 2000 \$ à la MRC de Montcalm;

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer à au moins 20 % des dépenses;

QUE le directeur général et la mairesse soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier et à signer les documents pertinents;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens présents à la séance.

**7. CORRESPONDANCE**

**7.225 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE DU 940 RANG LÉPINE**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2019-174

**7.257 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'IMMEUBLE DU 209, DOMAINE BO-BO**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc-André Froment a déposé une demande de dérogation mineure pour son terrain situé au 209, Domaine Bo-Bo;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (abris d'auto) annexé à un garage dont la superficie est déjà au maximum autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas autoriser la demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et n'autorise pas la dérogation mineure, située au 209, Domaine Bo-Bo, propriété de Monsieur Marc-André Froment.

Adoptée

2019-175

**7.258 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'IMMEUBLE DU 392, 2<sup>ième</sup> AVENUE DOMAINE SOURDIF NORD**

CONSIDÉRANT QUE Madame Elaine Gilbert a déposé une demande de dérogation mineure pour son terrain situé au 392, 2<sup>ième</sup> Avenue Domaine Sourdif Nord;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à 1,5 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement indique que la distance séparatrice doit avoir un minimum de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la dérogation mineure, située au 392, 2<sup>ième</sup> Avenue Domaine Sourdif Nord, propriété de Madame Elaine Gilbert.

Adoptée

2019-176 **7.261 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #10 GBI – HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PROJET D'ÉGOUT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #10 et d'autoriser un paiement de 86 145.02 \$ (taxes applicables incluses) à GBI service d'ingénierie. Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2017-410.

Adoptée

2019-177 **7.269 APPROBATION DE LA RÉVISION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE SAINT-LIGUORI**

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu unanimement d'accepter le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Liguori et d'autoriser une contribution de 5 322 \$ représentant la contribution obligatoire de 10 % au déficit de l'organisme.

Adoptée.

2019-178 **7.270 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 2018-418**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 2018-418 décrétant des travaux relativement à la construction d'un système de traitement des eaux usées, d'un réseau d'égout, la réfection des rues du village et d'une partie du réseau d'aqueduc et décrétant une dépense et un emprunt de 3 061 500 \$;

CONSIDÉRANT QU' à l'ouverture de l'appel d'offres, le contrat de construction pour une partie des travaux fut octroyé à Sintra inc. pour un montant total de 2 410 003,46 \$ (montant avec taxes);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a obtenu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement des travaux effectués avant l'obtention du financement permanent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal permet à une municipalité d'effectuer un emprunt temporaire en paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à contracter un emprunt temporaire pour le règlement 2018-418 sous forme de prêt à demande, pour un montant total et maximal de 2 410 003,46 \$, auprès de la Caisse Desjardins;

QUE la mairesse et le directeur général, ou en leur absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'obtention de cet emprunt.

Adoptée.

2019-179

**7.274 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2 – RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE LA RUE HÉROUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, M. Jonathan Talbot, ingénieur junior de Parallèle 54;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 793 142,91 \$ (taxes applicables incluses) à Excavation Normand Majeau inc., tel que prévu au décompte progressif #2 pour les travaux de réfection du rang Double et de la rue Héroux.

Adoptée.

2019-180

**7.276 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande à la MRC de Montcalm pour l'octroi d'une aide financière pour la réfection de la patinoire du terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'utilisation de cette contribution pour la réfection de la patinoire du 732, rue Jetté (terrain des loisirs);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est pleinement compatible avec le plan de développement de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette

et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer à au moins 20 % des dépenses, soit un montant estimé à 12 000 \$, pour la réfection de la patinoire;



QUE le directeur général et la mairesse soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier et à signer les documents pertinents;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée.

**2019-181**      **7.277 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT VOLET ÉTANG AÉRÉ**

CONSIDÉRANT QUE      la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Patrick Tremblay, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 236 636,15 \$ (montant avec taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #2 pour les travaux d'égout volet étang aéré.

Adoptée.

**2019-182**      **7.278 DÉCOMPTE PROGRESSIF #9 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT VOLET CONDUIT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT QUE      la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Olivier Fréchette, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 1 473 582,55 \$ (montant avec taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #9 pour les travaux d'égout volet conduit sanitaire.

Adoptée.

**8. VARIA**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

**2019-183**      **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE      l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 21 h 35.

Adoptée.

---

Ghislaine Pomerleau, mairesse

---

Sylvie Prud'homme, secrétaire-  
trésorière adjointe